



Parlement de la Roumanie

Comité parlementaire d'enquête de la Chambre des Députés et du Sénat pour la clarification des aspects relevant de la dissolution de la Direction Générale de Protection et Anticorruption

No...../...../.....

Par la Décision no.67/27.09.2017 du Parlement de la Roumanie est apparu le Comité parlementaire d'enquête de la Chambre des Députés et du Sénat pour la clarification des aspects relevant de la dissolution de la Direction Générale de Protection et Anticorruption (DGPA) ayant pour objectives:

- a) L'établissement du rôle active du ministre de tutelle pour l'adoption de la Décision de Gouvernement concernant la dissolution de la Direction Générale de Protection et Anticorruption subordonnée au Ministère de la Justice no. 127/2006, en même temps que les actes élaborées pendant les trois mois conformément au Décision de Gouvernement no. 127/2006, quelles sont les raisons pour lesquelles n'ont pas été finaliser les procédures de dissolution prévues dans l'article 3 et dans l'article 4 de la Décision et quelles sont les raisons pour l'absence d'une nouvelle Décision de prorogation du délai;
- b) L'identification des procédures établies pour l'inventaire, prises en charge par le Comité nommé par Ordre, remise, dépôt et la garde des archives, en même temps que la procédure établie pour l'accès aux documents de l'archive SIPA;
- c) La demande de SRI, Ministère de l'Intérieur, L'administration nationale de prisons, le Ministère de la Justice, le Parquet General, le CSAT, l'Administration Présidentielle à côté d'autres institutions qui ont émis des observations depuis

2004 jusqu' au présent concernant l'archive SIPA ou les incidents de sécurité qui sont liées de l'archive SIPA;

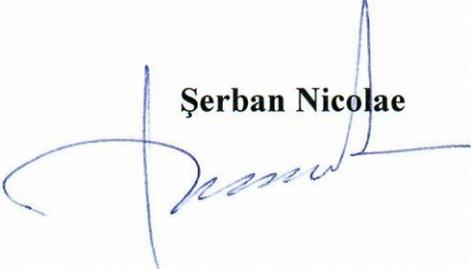
- d) L'identification des mesures disposées de l'année 2006 jusqu' a nos jours de chaque ministre de tutelle concernant la dissolution de DGPA;
- e) L'audition des personnes qui ont été responsables des comite des inventaires, qui ont eu accès légalement a l'archive, concernant les informations ou les documents consultées, le but des consultations et l'attestation de ces consultations en même temps que les personnes de l'ANP qui ont eu l'archive en responsabilité;
- f) L'identification et l'audition des personnes qui ont eu accès a l'archive sans respecter les conditions légales ayant le même objectif que celui prévu au point e), en même temps que le dévoilement des personnes qui ont demandé et qui ont approuvé la consultation de l'archive;
- g) L'identification et l'audition des personnes qui ont eu accès a l'archive sans respecter les systèmes de surveillance vidéo, obligatoires, en tenant compte du fait qu'il s'agit d'une archive qui contenait des documents classifiés hautement confidentiel;
- h) La vérification de l'authenticité des informations du rapport 096/17.04.2008; les conditions dans lesquelles on a disposé, en 18 août 2016 le renforcement du degré de classification hautement confidentiel;
- i) Si les documents de l'archive, les disques durs, d'autres documents sous format électronique ont été photocopiés, soustraits, détruits, par qui et pour quel but;
- j) L'identification et l'audition des personnes qui, au cours du mois Janvier 2005, ont emporté de l'archive SIPA le registre des entrées et des sorties, des documents secrets et hautement secrets, qui représentent des noms de personnes signalées, le contenu très succinct, la source et les bénéficiaires des informations.

Le député européen (MEP) Macovei Monica Luisa a été ministre de la Justice de Décembre 2004 jusqu' en Avril 2007. L'enquête du Comité parlementaire concerne les conditions de la dissolution de la Direction Générale de Protection et Anticorruption (DGPA) du Ministère de la Justice, en Février 2006, action du Gouvernement de la Roumanie, a l'initiative du ministre Macovei Monica Luisa. L'enquête parlementaire concerne l'audition des personnes dont l'activité publique ou privée a été liée du fonctionnement de la DGPA ou de sa dissolution. Jusqu' au présent ont été audités, parmi les autres, Cristian Diaconescu-ex-ministre de la Justice pendant Mars 2004-Décembre

2007 (actuellement avocat), Tudor Chiuariu-ex-ministre de la Justice pendant Avril 2007 -Décembre 2007 (actuellement avocat), Catalin Predoiu- ex-ministre de la Justice pendant Février 2008- Mai 2012(actuellement député et avocat) et Titus Corlatean- ex-ministre de la Justice pendant Mai 2012- Août 2012 (actuellement sénateur). En même temps ont été audités des personnes sans aucune fonction publique. C'est vraiment inexplicable l'attitude du député européen Macovei, qui en dépit du fait qu'elle a été invitée comme personne-clé de la perspective de l'objet du Comité de l'enquête parlementaire, elle refuse de répondre positivement a l'invitation reçue. C'est vrai qu'on ne parle pas des mesures coercitives et qu'on n'a pas prévu des sanctions juridiques dans ce cas. Le Comité ne développe pas une enquête judiciaire et dans la Chambre Supérieure du Parlement on fait la distinction claire entre une enquête parlementaire et l'une judiciaire. Quand même, le thème du Comité d'enquête est l'un qui suscite un intérêt légitime en Roumanie, aux conditions dans lesquelles il y a des suspicions raisonnées justifiées qui accréditent l'idée que DGPA a été utilisée pour collecter des informations au caractère privé concernant les juges et les procureurs Roumains, au but d' utiliser les menaces et le chantage contre eux, pour manipuler et déformer l'acte de la Justice. Dans ces conditions, c'est plus important de clarifier pourquoi, au lieu de déclencher une investigation détaillée sur l'activité de DGPA et sur le moyen de gérer des informations, on a choisi la dissolution pour les apparences de cette autorité et le secret classifié des données obtenues, en bloquant jusqu' au présent la vérité et la clarification des suspicions d'abus et d'actions illégales.

Je voudrais savoir votre opinion sur l'attitude du député européen Macovei de refuser se présenter devant un Comité parlementaire d'enquête et regardant le moyen dans lequel celle-ci se comporte dans la question si sensible des potentiels illégalités et des actes de pressions exercés sur les juges et les procureurs Roumains. L'exercice d'une fonction de dignité publique impose fidélité, bonne foi et responsabilité. C'est impossible de comprendre quelles sont les raisons cachées du député européen Macovei Monica Luisa et quelles pourraient être les potentielles dommages sur ses droits ou sur ses intérêts légitimes si elle acceptait l'invitation de se présenter devant un Comité d'enquête parlementaire. De plus, n'oublions pas que Macovei Monica Luisa, procureur pendant 1982-1989, les années les plus terribles du régime dictatorial gouverné par Nicolae Ceausescu pourrait faire la distinction correcte entre une procédure démocratique et constitutionnelle, d'une part et les mécanismes intimes d'un système abusive et répressif, de l'autre part.

Avec respect,


Șerban Nicolae